



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vif.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/>

Compte Rendu SNTRS CGT de la DRH OS Inserm du mardi 2 juin 2020

Pour le SNTRS CGT : Jean KISTER, Claudia GALLINA, Frédérique FROUIN, Bernadette LESCURE

Le DRH, Hafid BRAHMI, donne des **informations sur la reprise** depuis le 11 mai (voir aussi le message du PDG envoyé aux agents Inserm le 3 juin) : environ **25% des personnels sont en reprise en présentiel** (plus dans les labos que dans les Délégations régionales et au siège). Il est demandé **de venir un à 2 jours par semaine** pour ceux qui étaient en télétravail sauf les personnes « fragiles ».

Concours recrutement CRCN (chercheurs Classe Normale) :

Les phases de présélection par les CSS des candidats sont terminées (les 2 dernières CSS l'ont fait récemment en visio). Les auditions auront lieu en septembre en présentiel (jury d'admission en novembre). Il y a 601 candidatures (soit environ 350 personnes car candidatures multiples pour plusieurs CSS) avec 50% H-F et 183 présélectionnés avec 55% H et 45% F ! L'administration sera vigilante sur ce différentiel H-F surtout dans certaines CSS (CSS1 et CSS5).

GAIA :

Au 2 juin, il y avait 53% de dossiers IT validés (semblable à année précédente pour la même période). Toutes les OS ont demandé un report d'au moins 2 semaines de la date limite du 12 juin, surtout pour les entretiens individuels. **Le DRH a donné son accord pour une prolongation de GAIA au 26 juin** (info communiquée aux agents dans la semaine).

Sur les LDG promos votées au CT Inserm du 27 mai (voir CR SNTRS), il ne sera pas possible de les appliquer dès maintenant pour les entretiens professionnels (notamment sur les points de vigilance sur les agents bloqués en fin de grade) mais ces LDG seront appliquées pour les réunions d'analyses régionales (en septembre).

Sélection Professionnelle TCS, TCE, IRHC :

Les auditions auront lieu dans la deuxième quinzaine de juin ou début juillet en visio mais dans les Délégations Régionales (au siège dans une salle particulière) ou dans certains labos (avec un membre de la délégation présent pour vérification identité). Seul le jury sera en présentiel au siège.

Suppression de la **campagne « auto évaluation » des chercheurs à mi-parcours** (vague D) pour 2020. Voir avec le Conseil Scientifique qui parlait de report et pas d'annulation ?

Sur la **campagne promotions 2021**, le DRH n'a encore aucune information sur les possibilités budgétaires pour le prochain budget 2021. IL espère à minima conserver les mêmes possibilités de promotions IT (soit le niveau le plus bas depuis 2015 !). S'il y avait du plus, il serait favorable à augmenter le nombre de promotions CRHC et DR1.

Télétravail :

Suite à la mise en place du télétravail en mars 2019 (votée au CT) il était prévu de revoir le protocole au bout d'un an (mars 2020). Depuis, il y a eu un nouveau décret Fonction Publique (mai 2020) à prendre en compte. Il propose de réunir à nouveau le groupe de travail sur le télétravail pour voir les évolutions possibles et faire un bilan de la période de confinement COVID.

Nous sommes intervenus pour dire que durant cette période de confinement, ce n'était pas du « télétravail » mais du travail à distance forcé à 100 % ! Et que cela n'a pas été simple pour tout le monde et que pour nous, CGT, cela confirme qu'il faut rester prudent sur le nombre de jours de télétravail, afin de préserver le travail collectif, qui a tant manqué durant cette période. Le SGEN a demandé, au contraire, d'aller plus loin dans le télétravail que ce qui est en cours actuellement.

Elections :

Conseil d'Administration : fin du mandat au 1^{er} mars 2021 donc les élections auront lieu avant la fin 2020.

CSS : fin de mandat au 1^{er} septembre 2021 et **Conseil Scientifique** : fin de mandat 6 avril 2022.

Le débat a eu lieu sur un éventuel rapprochement du mandat des CSS et du CS pour faire des élections communes : toutes les OS y sont plutôt favorables, la question étant si on raccourci de 6 mois le mandat du CSS ou si on prolonge celui des CSS ?

Il a été aussi évoquer le redécoupage des CSS et leur composition : cela sera vu dans le cadre du contrat d'objectifs 2021 et donc n'est pas du ressort de la DRH. Par contre, ils réfléchissent à revoir les inscriptions des Hostipalo Universitaires (collèges A2et B2) afin que seuls ceux qui en auront fait la demande soient électeurs (car très faible taux de participation pour ces personnels, 13 000 électeurs pour moins de 30% de votants).

Forfait mobilité durable :

Il est prévu une mise en œuvre de cette aide (200 euros) pour des transports « doux » (covoiturage, vélos, ...) mais c'est trop tôt pour le CA de juin donc pour le CA d'octobre 2020 (le CNRS le fait dès maintenant mais il peut le faire nous pas !). Attention, cette aide est exclusive avec d'autres aides comme le remboursement de carte de transport (Pass Navigo). Elle est versée de manière forfaitaire en fin d'année.

Titres Repas :

Du fait que de nombreux restaurants d'entreprises ne sont pas ouverts, il y aura à titre exceptionnel des titres repas de donner aux agents Inserm pour les mois de **Juin, Juillet et Août 2020** avec de 3 forfaits : 5 par mois, 10 par mois ou 20 par mois selon le temps de travail en présentiel de l'agent. Le mois de juin ne sera payé qu'en Juillet. L'Inserm versera 3 euros 50 par repas, l'agent payera 3 euros 50.

CSHSCT Délégation Pais 7-5 :

Dans le cadre de la fusion des délégations régionales Paris 5 et Paris 7, la question a été posée de soit fusionner les 2 CSHSCT en un seul avec 7 membres au lieu de 5, soit de maintenir les 2 CSHSCT actuels jusqu'aux prochaines élections professionnelles de décembre 2022. L'ensemble des OS s'est prononcé pour le maintien des 2 CSHSCT actuels. Nous sommes intervenus pour dire qu'il y avait un problème avec les 2 « grosses » délégations fusionnées P6-12 et maintenant P7-5 : vu le nombre d'agents concernés et le nombre d'unités rattachées, il fallait envisager d'augmenter le nombre de membre de ces 2 CSHSCT en conséquence (7 ou plus au lieu des 5 actuels).

Prime COVID :

A la date de cette réunion, la DRH n'avait eu encore aucune informations du Ministère, l'important étant quels seront les crédits donnés par l'Etat pour payer cette nouvelle prime ?

Congés :

Le DRH a rappelé que la date limite de prises des 5 jours de congés pour tous dans le cadre de l'ordonnance était fixée au **23 juillet 2020** et il ne la changera plus !